



Doc. 14837
10 avril 2019

Situation des migrants et des réfugiés dans les îles grecques: il faut redoubler d'efforts

Amendement¹ n° 3

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, paragraphe 2, après la deuxième phrase, insérer la phrase suivante:

«L'Assemblée salue également les efforts constants déployés par les autorités grecques pour transférer des centres insulaires vers la Grèce continentale toutes les personnes vulnérables qui ont été enregistrées et identifiées.».

1. 2019 - Deuxième partie de session

